
Présidence : Liechtenstein

709^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU FORUM

1. Date : Mercredi 13 février 2013

Ouverture : 10 h 05
Suspension : 13 heures
Reprise : 15 h 15
Clôture : 15 h 45

2. Présidente : Ambassadrice M.-P. Kothbauer

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : DIALOGUE DE SÉCURITÉ

Exposés sur le Document de Vienne, les MDCS et la maîtrise des armements conventionnels, par le général de corps d'armée Evgeny Buzhinsky, Vice-Président du PIR Center (Moscou), et par M. Wolfgang Zellner, Directeur du Centre de recherche sur l'OSCE (CORE) à l'Institut de recherche sur la paix et la politique de sécurité (Hambourg) : Présidente, général de corps d'armée E. Buzhinsky (FSC.NGO/2/13 OSCE+), M. W. Zellner (FSC.NGO/1/13 OSCE+), Irlande-Union européenne (la Croatie, pays en voie d'adhésion ; l'ex-République yougoslave de Macédoine, l'Islande, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; l'Albanie et la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (FSC.DEL/24/13), Assemblée parlementaire de l'OSCE, Azerbaïdjan, États-Unis d'Amérique, Turquie, Arménie, Canada, Allemagne, Moldavie, Biélorussie (FSC.DEL/21/13 OSCE+), Fédération de Russie, Autriche

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

a) *Présentation d'un document de réflexion sur le lancement d'un dialogue au sein du FCS en vue d'examiner le rôle que la maîtrise des armements conventionnels et les MDCS peuvent jouer dans l'architecture contemporaine et future de la sécurité européenne (FSC.DEL/20/13 Restr.) : Ukraine,*

Fédération de Russie, Autriche (FSC.DEL/26/13 OSCE+), Royaume-Uni, Turquie, États-Unis d'Amérique, Canada, Arménie

- b) *Essai nucléaire effectué par la République populaire démocratique de Corée le 12 février 2013* : États-Unis d'Amérique (annexe 1), Japon (partenaire pour la coopération) (annexe 2), Canada (annexe 3), Allemagne (FSC.DEL/27/13 OSCE+), Royaume-Uni, Pologne (annexe 4), Fédération de Russie, Géorgie
- c) *Réponse à une déclaration faite par la Fédération de Russie à la 708^e séance plénière du FCS sur le non-respect des engagements et des obligations dans la dimension politico-militaire* : Belgique (annexe 5), Slovaquie (annexe 6), Bulgarie, Fédération de Russie
- d) *Déclaration du Ministre des affaires étrangères du Royaume-Uni sur la prévention de la violence sexuelle dans les conflits* : Royaume-Uni (annexe 7)

Point 3 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Publication d'un nouveau livre blanc sur la défense en ex-République yougoslave de Macédoine* : ex-République yougoslave de Macédoine
- b) *Séance d'information sur les formations militaires récemment organisées au sein des forces armées de la Fédération de Russie* : Fédération de Russie (FSC.DEL/25/13 Restr.)
- c) *Distribution du résumé annuel révisé du CPC sur les informations échangées en 2012 concernant les MDCS (FSC.GAL/3/13/Rev.1 Restr.), du rapport de synthèse sur les tendances récentes concernant l'application du Document de Vienne et autres mesures (FSC.GAL/15/13 Restr.) et du rapport de la sixième Réunion des chefs des centres de vérification (FSC.GAL/160/12 Restr.)* : Représentant du Centre de prévention des conflits

4. Prochaine séance :

Mercredi 20 février 2013 à 10 heures, Neuer Saal



709^e séance plénière

Journal n° 715 du FCS, point 2 b) de l'ordre du jour

DÉCLARATION
DE LA DÉLÉGATION DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Madame la Présidente,

Le 12 février 2013, la République populaire démocratique de Corée (RPDC) a annoncé qu'elle avait effectué un essai nucléaire plus tôt dans la journée. Cet essai nucléaire annoncé par la RPDC est une violation flagrante des obligations lui incombant en vertu de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies et est en contradiction avec les engagements pris en vertu de la déclaration commune des Pourparlers à Six du 19 septembre 2005.

Cet essai nucléaire, qui intervient à peine deux mois après le tir effectué par la RPDC le 12 décembre 2012 en recourant à la technologie des missiles balistiques, est un exemple de plus de l'attitude irresponsable et provocatrice de la Corée du Nord et constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales. La Corée du Nord doit respecter les obligations et engagements qu'elle a souscrits et renoncer totalement à l'obtention d'armes nucléaires et à tous ses programmes nucléaires existants de façon vérifiable et irréversible, et cesser immédiatement toutes les activités qui y sont liées. Les États-Unis n'accepteront pas que la Corée du Nord possède des armes nucléaires, et la communauté internationale ne devrait pas l'accepter non plus.

Poursuivant sans relâche sa quête d'armes nucléaires et de leurs vecteurs, la Corée du Nord s'isole davantage et nuit au bien-être de son peuple.

L'obtention d'armes nucléaires ne renforcera pas la sécurité de la Corée du Nord.

Les États-Unis restent pleinement attachés à la sécurité de leurs alliés dans la région, et sont déterminés à assurer leur défense, et celle de leurs alliés, face à l'attitude provocatrice de la RPDC.

Dans sa résolution 2087 adoptée à l'unanimité le 22 janvier 2013, le Conseil de sécurité a de nouveau exigé que la RPDC « abandonne totalement toutes armes nucléaires et tous programmes nucléaires existants de façon vérifiable et irréversible, qu'elle cesse immédiatement toutes les activités qui y sont liées et qu'elle ne procède plus à aucun autre tir recourant à la technologie des missiles balistiques, essai nucléaire ou acte de provocation ». Il

s'est également déclaré « résolu à prendre des mesures importantes si la RPDC procédait à un autre tir ou essai nucléaire ».

Nous prions instamment tous les États Membres de l'ONU d'appuyer une réaction rapide et ferme du Conseil de sécurité ; de faire des déclarations publiques condamnant l'essai nucléaire de la RPDC ; d'appeler une fois encore la RPDC à respecter ses obligations et engagements, et de prendre des mesures nationales appropriées pour appliquer les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Les États-Unis ont bien précisé qu'ils étaient disposés à entamer un processus diplomatique authentique et crédible avec la RPDC, à condition que celle-ci respecte ses engagements et obligations internationales et entretienne des relations pacifiques avec ses voisins.

Je vous remercie, Madame la Présidente.

Je vous prie d'annexer la présente déclaration au journal de ce jour.



709^e séance plénière

Journal n° 715 du FCS, point 2 b) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU JAPON
(PARTENAIRE POUR LA COOPÉRATION)

Madame la Présidente,

Le Japon a toujours respecté les efforts vigoureux déployés par l'OSCE pour conserver un rôle dans la facilitation de la mise en œuvre de la résolution 1540 du Conseil de sécurité des Nations Unies et ses contributions importantes en la matière.

Le 12 février, la Corée du Nord a fait savoir qu'elle avait effectué un troisième essai nucléaire. La Corée du Nord a procédé à cet essai malgré les appels répétés de la communauté internationale à respecter intégralement les résolutions existantes du Conseil de sécurité des Nations Unies et à ne pas se livrer à une quelconque provocation supplémentaire, notamment des essais nucléaires. Cet essai nucléaire de la Corée du Nord est totalement inacceptable, car il constitue une menace grave pour la sécurité du Japon, représente un obstacle grave pour le régime international de désarmement et de non-prolifération axé sur le Traité de non-prolifération nucléaire et porte gravement atteinte à la paix et à la sécurité de l'Asie du Nord-Est ainsi que de la communauté internationale si l'on tient compte du renforcement de la capacité du pays de mettre au point un missile balistique qui pourrait servir de vecteur à des armes de destruction massive. Cet essai nucléaire est une violation manifeste des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Il enfreint également la Déclaration de Pyongyang RPDC-Japon ainsi que la Déclaration conjointe des six de septembre 2005 et est défavorable au règlement de diverses questions par le dialogue avec la Corée du Nord.

En particulier, l'essai nucléaire a été effectué alors que le Conseil de sécurité, dans sa résolution 2087, qui a été adoptée en réponse au tir de missile du 12 décembre que la Corée du Nord a appelé un « satellite », lequel faisait suite au tir effectué en avril 2012, s'est déclaré résolu à prendre des mesures importantes en cas d'essai nucléaire. Cette série de provocations représente une atteinte grave à l'autorité du Conseil de sécurité des Nations Unies.

En conséquence, le Japon émet une vive protestation contre la Corée du Nord, condamne vivement son essai nucléaire et renouvelle dans les termes les plus fermes sa demande à la Corée du Nord d'appliquer immédiatement et intégralement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. De plus, le Japon saisit cette occasion pour demander une

fois de plus instamment à la Corée du Nord de prendre des mesures concrètes pour régler complètement les questions de préoccupation en suspens, notamment celle des enlèvements.

Le Gouvernement japonais prendra, en étroite coordination avec la communauté internationale, des mesures correspondantes contre cet essai nucléaire. Je voudrais inviter tous les États participants et les pays partenaires de l'OSCE à faire bloc pour préserver la paix et la stabilité, non seulement dans la région, mais également dans le monde entier.

Je vous remercie, Madame la Présidente, et vous demanderais de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de la séance de ce jour.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité

FSC.JOUR/715
13 February 2013
Annex 3

FRENCH
Original: ENGLISH

709^e séance plénière

Journal n° 715 du FCS, point 2 b) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU CANADA

Madame la Présidente:

Le Canada condamne vigoureusement l'essai nucléaire mené par la Corée du Nord.

Nous évoquons cet événement grave, qui s'est déroulé dans une région adjacente à l'espace de l'OSCE, parce qu'il a des conséquences pour notre propre sécurité.

Comme l'a noté John Baird, Ministre des affaires étrangères: « L'attitude irresponsable du régime nord-coréen à l'égard de la volonté mondiale est de nouveau mise en évidence. »

Cet essai, le troisième que mène la Corée du Nord, est un signe de provocation, et constitue un geste malavisé ainsi qu'une grave menace pour la stabilité et la sécurité de la région.

De telles actions sont d'autant plus inadmissibles que le peuple nord-coréen meurt de faim et est privé de sa dignité humaine fondamentale, au moment même où le régime de Pyongyang gaspille des ressources limitées.

Le Canada coopérera avec ses partenaires de la communauté internationale pour prendre, si nécessaire, d'autres mesures. Le Canada a déjà appliqué les toutes dernières sanctions que le Conseil de sécurité des Nations Unies a adoptées à l'encontre de la Corée.

Nous continuerons à mettre en œuvre toutes les mesures appropriées contre le régime voyou de la Corée du Nord.

Merci.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Forum pour la coopération en matière de sécurité

FSC.JOUR/715
13 February 2013
Annex 4

FRENCH
Original: ENGLISH

709^e séance plénière

Journal n° 715 du FCS, point 2 b) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA POLOGNE

La Pologne condamne vigoureusement l'essai nucléaire conduit par la République démocratique populaire de Corée le 12 février 2013.

Cet acte constitue une violation des obligations internationales de la République démocratique populaire de Corée, notamment des résolutions n° 1718 (2006), 1874 (2009) et 2087 (2013), et illustre clairement le manque de volonté de coopérer avec la communauté internationale. L'essai est une menace sans précédent, tant pour la paix et la stabilité dans la région que pour le système international de non-prolifération et de limitation des armements.

La Pologne, en tant qu'État membre de la Commission des nations neutres pour la surveillance de l'armistice en Corée depuis 1953, est profondément préoccupée par la poursuite des mesures visant à accroître le potentiel nucléaire et militaire de la République démocratique populaire de Corée. Ces actions entraînent une escalade des tensions sur la péninsule coréenne et une déstabilisation de la région au détriment du développement durable.

Nous demandons à la République démocratique populaire de Corée de respecter toutes ses obligations internationales, de renouer le dialogue intercoréen et la coopération avec l'AIEA et d'abandonner toutes les activités qui avivent les tensions et affaiblissent la confiance dans la région et dans le monde.



709^e séance plénière

Journal n^o 715 du FCS, point 2 c) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA BELGIQUE

Madame la Présidente,

La Belgique aimerait revenir brièvement sur la déclaration prononcée la semaine dernière par le distingué représentant de la Fédération de Russie lors de la 708^{ème} session du Forum pour la Coopération en matière de Sécurité et formuler les commentaires suivants.

La Belgique tient tout d'abord à remercier la Fédération de Russie pour son attachement au respect des engagements politiques souscrits dans la première dimension sécuritaire des travaux de notre Organisation et pour avoir appelé son attention sur des lacunes importantes.

Comme son estimé représentant l'a signalé le 6 février dernier, il y a bien encore trois rapports à communiquer par la Belgique dans le domaine des petites armes et armes légères et celui des transferts d'armes conventionnelles. J'aimerais ce matin assurer les membres du FCS que nous ferons tout pour remédier le plus rapidement possible à la situation décrite. Bien qu'il lui arrive à elle aussi d'être confrontée à des difficultés dans l'exécution de sa mission de rapportage, la Belgique reste en effet convaincue que le respect de ses engagements en la matière demeure, comme pour les autres États participants, indispensable pour la promotion d'une plus grande transparence et le maintien et renforcement de la confiance mutuelle.

La Belgique souhaiterait par ailleurs attirer l'attention sur le caractère sélectif de l'intervention de la Fédération de Russie. En effet, seuls 12 pays ont été alors mentionnés expressément, tandis qu'au moins 10 autres, dont des rapports manquaient également en 2012, n'ont pas été repris dans la liste utilisée.

À l'image parfois d'autres interventions de la Fédération de Russie au sein de l'OSCE, la Belgique souhaite éviter autant que possible le recours à des pratiques accusatoires et stigmatisantes ('shame and blame' policy), a fortiori si elles se révèlent discriminatoires, dès lors qu'à son avis de telles pratiques s'avèrent contreproductives et n'apportent en définitive rien de très positif aux travaux de notre forum.

Comme d'autres, nous sommes convaincus que de nombreux instruments et engagements de la première dimension sécuritaire de notre Organisation devraient être modernisés afin de répondre aux réalités et exigences de ce début de 21^{ème} siècle et de

préservent toute leur pertinence. Sur ce point toutefois, la Belgique ne peut partager la position de la Fédération de Russie de conditionner toute évolution possible desdits instruments et engagements politico-militaires au plein respect préalable de tous les engagements existants.

Il nous semble en effet que la Fédération de Russie elle-même ne respecte pas toujours d'une manière systématique ses propres engagements au sein de notre dimension politico-militaire. C'est ainsi par exemple que les dispositions des paragraphes 11 et 11.2 du Document de Vienne stipulent que les pays membres transmettront des informations techniques et photographiques relatives à de nouveaux types ou de nouvelles versions de systèmes d'armes et d'équipement au moment de leur entrée en service. Or, depuis 2003, au moins 18 cas de non-respect de cet engagement ont pu être constatés de la part de la Fédération de Russie, s'agissant en particulier d'avions de combat (comme les Sukhoi 34 et 35 et le Yak-130), de véhicules de combat blindés (comme le BTR-82A), de systèmes d'artillerie (comme le 2S34 Khosta) et d'hélicoptères de combat (comme le Mi-35M).

Comme elle le fera elle-même et s'y emploie déjà, la Belgique aimerait saisir l'occasion de la présente session du Forum pour inviter la Fédération de Russie à faire elle aussi les efforts supplémentaires requis pour respecter les engagements souscrits dans l'intérêt de notre Organisation et dans l'intérêt de la sécurité, stabilité et confiance que tous nous sommes en droit d'attendre de nos engagements mutuels.

Madame la Présidente,

La Belgique vous serait reconnaissante de bien vouloir annexer cette déclaration à l'ordre de jour de cette réunion.



709^e séance plénière

Journal n° 715 du FCS, point 2 c) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DE LA SLOVAQUIE

Madame la Présidente,

Je voudrais tout d'abord remercier la délégation de la Fédération de Russie pour la déclaration qu'elle a prononcée à ce forum il y a une semaine. Elle prouve que la mise en œuvre des engagements pris par les États participants de l'OSCE dans le cadre de la dimension politico-militaire fait l'objet non seulement d'un suivi prudent de la part des organes compétents de l'OSCE, tels que le Centre de prévention des conflits, mais aussi des États participant. Je tiens à vous informer que la Slovaquie honore et remplit toujours de bonne foi ses engagements, notamment ceux qui ont été pris dans le cadre de la dimension politico-militaire. Le 26 juin 2012, la Slovaquie a envoyé une note verbale dans laquelle elle notait avec regret qu'un retard technique s'était produit dans la fourniture des informations concernant les transferts d'armes conventionnelles et les armes légères et de petit calibre pour 2011. La Slovaquie a communiqué les informations correspondantes au Centre de prévention des conflits le 24 janvier 2013. Les dates de leur communication figurent déjà dans la nouvelle version du résumé annuel du CPC sur les informations échangées concernant les MDCS (au 6 février). Nous considérons donc que la Slovaquie a communiqué toutes les informations qu'elle s'était engagée à fournir.

Madame la Présidente,

La Slovaquie estime que tous les États participants de l'OSCE doivent honorer et remplir de bonne foi tous les engagements qu'ils ont pris à l'égard de l'Organisation. Nous devrions donc tous rester vigilants pour que ces engagements soient mis en œuvre d'une manière non sélective et équitable.

Je vous prie, Madame la Présidente, de bien vouloir annexer la présente déclaration au journal de ce jour.

709^e séance plénière

Journal n° 715 du FCS, point 2 c) de l'ordre du jour

DÉCLARATION DE LA DÉLÉGATION DU ROYAUME-UNI

Le Ministre des affaires étrangères de la Grande-Bretagne est personnellement déterminé à mettre fin aux violences sexuelles commises pendant les conflits armés. Le 30 janvier, M. Hague déclarait: « Nous voulons utiliser notre influence diplomatique et nos ressources pour augmenter le nombre d'auteurs de violences sexuelles qui sont traduits en justice, et renforcer les capacités pratiques et juridiques d'autres pays afin qu'ils puissent juger ces crimes eux-mêmes ... il s'agit d'un élément central de la politique étrangère parce que la violence sexuelle perpétue les divisions et menace la paix internationale et la sécurité ».

L'initiative du Ministre des affaires étrangères vise à remplacer la culture de l'impunité par celle de la dissuasion. Une équipe de spécialistes a été établie au Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth (FCO) pour la faire avancer. Nous avons déclaré que ce problème était une priorité pour la présidence britannique du G8 en 2013 et qu'il fera partie des priorités des ministres des affaires étrangères lorsqu'ils se rencontreront les 10 et 11 avril. Nos objectifs sont les suivants :

- Établir un partenariat mondial pour prévenir les violences sexuelles commises en période de conflit ;
- Obtenir de nouveaux engagements pour renforcer les efforts déployés par la communauté internationale pour prévenir les violences sexuelles et y apporter une réponse ;
- Évaluer la nécessité d'un nouveau protocole international pour enquêter efficacement sur les violences sexuelles commises en période de conflit ;
- Mettre sur pied une équipe spécialisée d'experts britanniques qui seront déployés dans les zones de conflits pour aider l'ONU et la société civile ;
- Accroître notre appui à la Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, qui comprend une donation de 1 million de livres, afin d'intensifier les efforts pour renforcer les capacités nationales à enquêter sur les actes de violence sexuelle, poursuivre leurs auteurs et protéger les survivants et les victimes.

Nous avons jusqu'à présent recruté 73 experts dans des domaines tels que la psychologie, la médecine, la médecine légale et la violence sexiste. Une petite équipe a été récemment déployée aux frontières syriennes et d'autres déploiements sont prévus dans quatre autres pays, notamment le Soudan du Sud et la Bosnie-Herzégovine. Nous avons également proposé notre aide au Mali.

Madame la Présidente, le FCS consacre une grande partie de ses activités à la prévention des conflits et au maintien de la paix, notamment en mettant en œuvre la Résolution 1325 des Nations Unies et les résolutions qui s'y rapportent¹. Compte tenu des analogies évidentes avec l'initiative britannique relative aux auxiliaires bénévoles de la police, nous demandons instamment aux États participants et aux partenaires de renforcer leurs efforts de coordination dans ce domaine et de jouer un rôle concret pour mettre fin aux violences sexuelles commises en période de conflit, notamment en s'appuyant sur le cadre normatif établi dans les résolutions existantes de l'ONU et augmentant leur impact.

Pour contribuer à faire mieux connaître cette initiative et lui donner l'impulsion nécessaire, le Royaume-Uni a installé un petit écran vidéo dans la cafétéria et nous encourageons les délégations à en prendre note ; d'autres informations pourront être fournies à ceux qui en font la demande.

1 Résolutions n° 1889, 1820, 1888 et 1960 des Nations Unies.